

COMPTE RENDUDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Excusé(e) s : Marie BOUFFAUT, Solenn BERNARD, Mickaël JOUANNO, Gilles PELLE,

Absente : Aorelian LE BOT

Le procès- verbal de la séance du 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I- PONTIVY COMMUNAUTE

• ASSAINISSEMENT COLLECTIF- STATION D'EPURATION

La station est en fonctionnement depuis maintenant 1 mois ½. Toutes les clôtures ne sont pas installées.

Le portail sera installé semaine 9. Les enrobés et les peintures seront réalisés dès que la météo le permettra.

La quantité d'eaux traitées se situe entre 80 000 à 100 000 L par jour. La station fonctionne bien, il n'y a pas beaucoup d'eaux parasites.

Les élus souhaitent avoir un comparatif d'analyse par rapport à la situation antérieure. Ce sera demandé auprès de Pontivy Communauté.

II - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

• APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE »

Les élus se sont réunis le jeudi 10 janvier pour travailler sur le dossier d'appel à candidatures, et réfléchir sur le devenir du centre- bourg. Lors de cette réunion, les élus ont émis un avis favorable pour que la municipalité prenne en charge la réouverture d'une boulangerie sur la commune.

Depuis cette date, plusieurs rencontres ont eu lieu : CCI, CCM, le service des domaines, la société fournil concept, le CAUE, un cabinet de maîtrise d'œuvre spécialisé en rénovation de bâtiments...

Malheureusement, le CAUE n'a pas le temps vu la charge de travail, de nous aider à travailler sur ce dossier.

La question principale est de savoir où implanter la boulangerie. L'ancienne boulangerie a été visitée, ainsi que la maison LE MOUEL.

La maison le MOUEL est très bien placée mais la réhabiliter pour en faire une boulangerie serait trop coûteux.

Les élus souhaiteraient avoir le coût de la construction d'une boulangerie neuve à l'emplacement de la Maison LE MOUEL. Certains élus souhaitent également qu'un appel à candidatures soit déjà lancé pour un boulanger afin qu'il soit associé au projet.

La chambre de commerce et la chambre des métiers doivent réaliser une étude de marché.

La proposition serait de réhabiliter l'ancienne boulangerie pour un coût estimé à 600 € le m², et de conserver la Maison le MOUEL pour en faire une cellule commerciale au RDC et un logement à l'étage. Sur cette parcelle serait également réalisée une liaison douce pour relier l'Allée du Verger au Centre-Bourg.

Dans le cadre de l'appel à candidatures, deux habitations du centre-bourg ont été visitées (parcelles ZK172 et ZK 174). Ces acquisitions permettraient d'envisager la création de liaisons douces dans le centre-bourg, dans le but de sécuriser les déplacements.

Par ailleurs la maison de Monsieur BELIN, où se situait son cabinet médical, est en train de se délabrer. Une rencontre doit avoir lieu avec lui la semaine prochaine.

Madame le Maire soumet au vote l'implantation de la boulangerie : à l'ancienne boulangerie ou à l'emplacement de la Maison LE MOUEL.

Après un vote à main levée, le conseil municipal, se propose à la majorité, par 9 voix contre 4, pour l'implantation de la boulangerie sur la parcelle ZK 177, à l'emplacement de la Maison LE MOUEL.

Il est donc envisagé, de répondre à l'appel à candidatures de la Région sur le cycle Etudes.

- **NOUVELLE SALLE DES FETES**

Un RDV a eu lieu le mercredi 16 janvier avec Monsieur HERVE du bureau d'études ATE pour définir les arbres à abattre et à élaguer dans le cadre de la construction de la salle des fêtes.

La consultation des entreprises s'est clôturée ce midi. Le marché est divisé en 16 lots. 57 offres sont parvenues en mairie. La commission se réunira le mercredi 27 février à 14 heures pour l'analyse des offres et la sélection des entreprises.

- **LOTISSEMENT PARK LIAMM**

Le permis d'aménager a été délivré. Une réunion doit avoir lieu en mairie le 5 février à 11 heures avec Monsieur NICOLAS, Morbihan Energies et Pontivy Communauté.

- **COMMISSION ANIMATION**

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait émis un avis favorable à l'organisation d'une fête de la musique le 21 juin prochain. Trois groupes ont été réservés pour animer la soirée.

La balade contée se déroulera le dimanche 28 avril. Le programme est présenté aux élus. La communication sur l'évènement sera lancée dès début février.

- **SEMAINE DE LA BIODIVERSITE**

La semaine d'alternatives aux pesticides se déroulera du 20 au 30 mars 2019, et aura pour thème la biodiversité. Un inventaire de la biodiversité ayant été réalisé sur la commune par l'association Bretagne Vivante, le syndicat de la Vallée du Blavet a sollicité la commune. La commune s'est rapprochée de Bruno BLANCHARD, pour qu'il soit associé à l'organisation des animations.

Les animations suivantes seront proposées :

Vendredi 22 mars : conférence ayant pour thème « jardiner sans pesticides »

Samedi 23 mars : visites de deux fermes bio sur la commune,

Dimanche 24 mars : sortie naturaliste

Un concours de dessin va également être réalisé en partenariat avec les écoles.

III-AFFAIRES DIVERSES

• LOCATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2019- CONDITIONS ET TARIFS

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le problème des locations du restaurant scolaire le week-end qui demande beaucoup de manutention au personnel.

Plusieurs solutions ont été évoquées :

- Limiter le nombre de locations,
- Augmentation des tarifs,
- Aide des services techniques pour la manutention,

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour) décide

- de maintenir les tarifs 2018 jusqu'au 31 août 2019
- de voter les tarifs suivants valables du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE -

Par les associations communales :

	Du 01/01 au 31/08/19	Du 01/09/19 au 31/12/19
Bal, fest-noz , repas, buffet campagnard, soirée crêpes, galettes,	137,50 €	200,00 €
Bal en matinée, fest-deiz	69,00 €	100,00 €
Repas privé annuel d'association	71,00 €	100,00 €
Spectacles, théâtre, concours de carte, loto	57,50 €	90,00 €
Concours de cartes, loto	57,50 €	90,00 €
Repas de la classe de l'année	gratuit	Gratuit
Ecoles et associations des Ecoles de Malguénac- Association Guern- Malguénac	gratuit	Gratuit

Il est accordé à chaque association communale, une location gratuite par an, à la salle polyvalente **OU** à la salle de sport Saint-Néot.

Par des associations extérieures :

Bal, Fest-Noz, repas, soirée, fest-deiz	223,00 €	335,00 €
---	----------	----------

Pour toute utilisation de la cuisine (hors matériel et accessoires), il sera demandé un forfait de

28,00 €	42,00 €
---------	---------

Par des particuliers DE LA COMMUNE

La journée	206,00 €	300,00 €
week-end- 2ème journée	101,00 €	150,00 €
Repas le Midi ou le Soir	142,50 €	210,00 €
Lors d'évènements familiaux : apéritifs, vin d'honneur	41,00 €	80,00 €

Par des professionnels

Réveillon de la Saint Sylvestre	619,00 €	930,00 €
---------------------------------	----------	----------

- **TARIFS ALSH**

Ce point sera travaillé en commission et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

- **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UNE ELEVE SCOLARISEE EN CLIS**

Madame le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2017/2018, une enfant de la commune est scolarisée à l'école publique Jules Ferry à Pontivy en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).

La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cette enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classes CLIS, ...).

La participation demandée à la commune pour l'année 2017/2018 est de 249,87 € par élève de CLIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en école publique à Pontivy en classe d'intégration scolaire.**

- **Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.**

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2019

- **LOGEMENTS COMMUNAUX EN GERANCE AUPRES DE BSH - BUDGET 2019- REVALORISATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2019**

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets de budgets 2018 pour les logements sociaux Ti Cargouët et Ti Jan dont Bretagne Sud Habitat a la gérance.

Pour les 3 logements situés 26 Rue de Guern, le budget de fonctionnement s'équilibre à 13 092,00 €

Pour le logement situé 8 Rue de Guern, le budget de fonctionnement s'équilibre à 6 614,00 €

Par ailleurs, Bretagne Sud Habitat souhaite avoir l'accord de la commune pour appliquer une revalorisation des loyers de 1,25 %, correspondant à l'IRL (Indice de Révision des Loyers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de Valider les propositions des budgets annexes des logements sociaux pour l'année 2019

- de Valider une revalorisation des loyers pour l'année 2019.

- **DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION PONTIVY- MALGUENAC TENNIS DE TABLE**

Jean-Jacques LE MOING fait part à l'assemblée d'une demande de l'association Pontivy- Malguénac Tennis de table. Dans le cadre de son développement, l'association a inscrit dans son développement la volonté d'œuvrer pour l'intégration du public en situation de handicap dans leurs créneaux d'entraînement et de compétition. Dans le cadre de cette action, l'association a mis en place en septembre dernier un partenariat avec l'association « Le Pas-Sage ».

Toujours dans ce cadre, l'association a décidé de former leur cadre professionnel, salarié de l'association, sur la qualification « Référent handicap ».

Cette formation s'est déroulée à Quimper du 14 au 18 janvier dernier. Cette formation, si elle est prise en charge par l'organisme de formation « uni formation » va engendrer un surcoût salarial important. Au regard du contrat de travail du salarié (hébergement, restauration, transport). La totalité des frais de formation restant à la charge de l'association s'élève à 1457,00 €.

L'association sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour valider leur action.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable au versement d'une subvention exceptionnelle. En revanche le conseil municipal, à l'unanimité propose de rechercher des heures qui pourraient être proposées à l'animateur dans le cadre des activités de la commune comme l'ALSH.

IV -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION

- 🚧 Circulation des motos / quad dans les chemins de randonnées : il est proposé de mettre à jour l'arrêté municipal de 2004 ;
- 🚧 Il est proposé de réfléchir à une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ainsi que pour les nouveau-nés ;
- 🚧 Le pot de départ à la retraite d'Anne-Marie BAEZA aura lieu le vendredi 1^{er} février 2019 à 18 h30, salle du conseil municipal ;
- 🚧 Débardage du bois : il est proposé de réfléchir à la mise en place d'un protocole pour les entreprises qui enlèvent le bois et qui ne respectent pas toujours (pour certaines) la réglementation et dégradent les chemins.

